

REPERER ET TRANSMETTRE LES SIGNES DE PERTE D'AUTONOMIE DE L'USAGER A DOMICILE

Objectifs

Prendre en compte l'approche multidimensionnelle dans le maintien, la réhabilitation ou la préservation de l'autonomie des personnes

Repérer les signes précurseurs de la dépendance

Programme

Détecter au plus tôt pour mieux prévenir

Les troubles physiques

Les troubles de l'équilibre

Une perte de poids involontaire

Une fatigue récurrente inexplicquée

Une baisse de l'activité physique (ralentissement de la vitesse de marche)

L'incontinence urinaire

Les troubles psychiques

Les troubles du comportement

La négligence alimentaire (la personne ne fait plus ses courses, mange à heures irrégulières)

Le manque d'hygiène (négligence vestimentaire, hygiène personnelle)

La tendance à l'isolement (la personne se maintient en retrait des conversations, se désintéresse, souffre d'un état dépressif)

Les altérations de l'humeur (agressivité ou passivité inhabituelles)

Signaler et transmettre

Le décret du 2 décembre 2013 instaurant une procédure dérogatoire à la transmission d'information pour les professionnels sanitaires, médicaux sociaux et sociaux

La procédure de transmission d'informations

Les informations partagées

Les modalités de transmission

Les moyens d'échanges

Public

Personnel intervenant à domicile

Méthodes pédagogiques

Alternance entre apports théoriques et analyses de situation de travail

Méthode pédagogique active et participative avec implication des participants et étude de situation en lien avec les expériences concrètes de terrain

Intervenant

Infirmier coordinateur en SSIAD

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

Durée préconisée : 2 jours

Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

Référence

9.15.